

La démocratie c'est vous !

Paul Le Fèvre

PRESSE ÉCRITE

Livres Hebdo,

« La démocratie, écrivait Aristote, est le régime où l'on attribue les magistratures par tirage au sort. » Dans la Grèce ancienne, on appelait cela le Klèrôtèrion. Cette machine à jetons servait à élire certains fonctionnaires par tirage au sort pour en finir avec l'oligarchie. Jusqu'à la Renaissance, ce système fut utilisé notamment dans la République florentine puis abandonné en raison de son principe même d'incertitude et surtout de la pression des aristocrates qui ne voulaient pas voir le hasard rogner leurs prérogatives. On le retrouve dans la désignation des jurys populaires instaurés en 1791 qui ont montré jusqu'à aujourd'hui leur validité dans les procès d'assises.

Paul Le Fèvre, avocat pénaliste, s'inspire de ce principe particulier pour l'étendre à la vie politique tout entière. Il met ses pas dans ceux de Jacques Rancière qui défend une part de tirage au sort dans nos sociétés. Son livre sérieux, argumenté, a le mérite d'ouvrir la réflexion sur « cette façon d'élire n'afflige personne » pour reprendre la formule de Montesquieu. Nos démocraties fonctionneraient-elles moins efficacement si elles confiaient une partie de leur destin à des gens désignés par le hasard plutôt que par les élections ? Quand on voit le résultat de certains scrutins, il est permis d'en douter.

Laurent Lemire

La Croix, 18 avril 2019

Le tirage au sort des citoyens, un outil démocratique

L'avocat Paul Le Fèvre, propose de suivre le modèle des jurés d'assises, obligés de répondre à la convocation. Cette procédure fonctionne parfaitement, argumente-t-il, depuis 1791. Et, selon lui, elle constitue la meilleure réponse aux détracteurs du tirage au sort. Sur des sujets complexes et difficiles, des citoyens rendent des décisions équilibrées, sans être soumis à leurs émotions ou influencés par le président du tribunal. Pour se rendre disponibles sur une plus longue durée afin de siéger au sein d'une assemblée, il faudrait simplement compléter notre code du travail pour assurer les conditions de ce nouveau devoir citoyen.

Mais l'organisation pénale est d'autant plus inspirante qu'elle associe des citoyens tirés au sort et des magistrats professionnels, poursuit l'avocat, qui recommande de réunir ainsi citoyens « ordinaires » et élus. « Cela permettra de faire tomber les préjugés des deux côtés : les élus se rendront compte que les citoyens ne sont pas idiots ou colériques; les citoyens, que l'exercice politique n'est pas si simple. La démocratie se vit ensemble, pas les uns contre les autres. »

Les personnes qui ont participé, ces dernières décennies, à des conférences de consensus témoignent des vertus de l'intelligence collective. La justice criminelle française aussi reconnaît ses bienfaits depuis la Révolution. Et en tire une légitimité qui fait aujourd'hui cruellement défaut à la démocratie électorale.

Béatrice Bouniol